

Le clergé de la cathédrale d'Amiens (XIII^e-XV^e siècles)

Pascal Montaubin, diplômé de l'Ecole Normale Supérieure, maître de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne en histoire médiévale

La cathédrale reconstruite à Amiens à partir de 1220 est avant tout due à l'initiative et aux efforts de l'évêque et du chapitre cathédral, qui l'ont financée en majeure partie, qui en avaient la propriété et qui y célébraient les offices diurnes et nocturnes chaque jour dans des espaces qu'ils avaient aménagés à cet effet.

Il convient donc de considérer le gigantesque édifice gothique comme la manifestation architecturale de l'affirmation du clergé dans la société en conséquence de la Réforme grégorienne. Le temple de Dieu et de ses intermédiaires sur terre marque le paysage de la ville et se distingue à quatre lieues à la ronde.

Lorsque l'évêque Evrard de Fouilloy et ses chanoines se lancèrent dans la reconstruction de leur cathédrale au début du XIII^e siècle, cela faisait sans doute plus de huit siècles que le clergé cathédral était installé dans l'angle nord-est de l'enceinte gallo-romaine. Pour réaliser son grandiose projet architectural, le clergé dut parvenir à dégager 8000 m² au sol dans un tissu urbain dense et procéder au remodelage d'un grand quartier de centre-ville. Il fallut démolir la muraille gallo-romaine (heureusement déclassée depuis la fin du XII^e siècle), démolir la vieille cathédrale Notre-Dame, démolir l'église collégiale et paroissiale Saint-Firmin le Confesseur, démolir l'Hôtel-Dieu (pour installer la nouvelle église Saint-Firmin le Confesseur) et le reconstruire hors du quartier cathédral, démolir des maisons de chanoines et les concentrer au sud du nouveau sanctuaire, dégager un parvis occidental (ce qui ne fut possible qu'après une transaction avec la municipalité en 1305).

Les évêques d'Amiens au Moyen Age

Ancrage apostolique des évêques d'Amiens

Chef-lieu de *civitas*, Amiens hébergea logiquement un évêque à partir du IV^e siècle, lorsque le christianisme fut toléré dans l'Empire romain puis en devint la religion officielle. Le premier évêque historiquement attesté s'appelle Euloge, en 346, ce qui implique une église cathédrale, sans doute modeste, à cette date.

Mais la tradition hagiographique locale reconnaît en saint Firmin le premier évêque et évangéliste du diocèse, qui aurait été martyrisé sous Dioclétien (284-305) et dont les reliques auraient été translâtées dans la cathédrale intra-muros par l'évêque saint Sauve (VII^e siècle ?). Malheureusement, la *Vita* de Firmin et le récit de la translation de ses reliques dans leur état actuellement connu ne sont pas antérieurs au IX^e siècle et les premières mentions historiques du nom de saint Firmin remontent à la seconde moitié du VIII^e siècle. Une des églises du groupe cathédral lui est dédiée dès 850 ; l'autre l'est à la Vierge et il y avait sans doute un troisième édifice servant de baptistère. Le personnage fut dédoublé à partir de la seconde moitié du IX^e siècle, entre un martyr et un confesseur (considéré comme le troisième évêque d'Amiens). Ce curieux dédoublement est sans doute lié à la nécessité pour le clergé carolingien d'Amiens de compléter l'histoire des origines de son église. C'est peut-être aussi un signe de la réorganisation des clercs attachés au groupe cathédral, avec la distinction des chanoines de l'église cathédrale (dédiée à Notre-Dame, mais qui conservèrent le patronage de saint Firmin le Martyr pour leur chapitre) par rapport aux autres clercs (assignés à l'église Saint-Firmin, à l'origine de la collégiale Saint-Firmin-le-Confesseur qui apparaît en 1080/1088). Quoi qu'il en soit de l'historicité des récits hagiographiques, ils étaient au XIII^e siècles considérés comme authentiques et les commanditaires cléricaux de la cathédrale gothique s'en sont beaucoup inspirés pour le décor iconographique. Si la plupart des vitraux ont disparu, il est patent que les sculptures des portails et de certains murs à l'intérieur vulgarisaient les récits fondateurs de l'Eglise d'Amiens, tandis que les reliques des saints du diocèse étaient exaltées dans le grand reliquaire derrière le maître autel du chœur (saints Firmin, Ache, Acheul,

Fuscien, Victorin, Gentien, Ulphe, Domice, Honoré, etc.). Notons que la relique de saint Jean Baptiste n'avait pas cette place d'honneur, ce qui constitue un indice pour contredire l'hypothèse (trop souvent répétée dans l'historiographie locale) d'une reconstruction de la cathédrale en 1220 pour honorer cette relique rapportée en 1206.

Pouvoirs religieux et politiques des évêques d'Amiens

Divisé en deux archidiaconés, le diocèse d'Amiens regroupait 736 paroisses en 1301, recouvrant les trois quarts de l'actuel département de la Somme et le sud-ouest du Pas-de-Calais). L'évêque y était considéré comme le successeur des apôtres et son ministère consistait à enseigner, sanctifier et gouverner le peuple chrétien. Mais depuis le Bas-Empire, l'évêque était aussi détenteur d'une partie de la puissance publique (justice, fiscalité, entretien des routes et fortifications). Le phénomène s'amplifia sous les Carolingiens et devint plus complexe avec le morcellement féodal (problème en particulier de la levée des armées, de l'application des peines de sang) et avec la division des biens et droits de l'Eglise cathédrale avec le chapitre. L'évêque d'Amiens constituait par conséquent une grande puissance politique régionale. Il exerçait le pouvoir comtal sur une partie de sa cité, qui était partagée au XII^e s. avec le comte, le châtelain et le vidame (famille des seigneurs de Picquigny dès 1066), tous vassaux de l'évêque, certes parfois indociles. Mais à partir des XIV^e-XV^e siècles, le prélat perdit une partie de sa puissance politique face au roi (comte d'Amiens depuis 1185, représenté par un bailli à partir du XIII^e siècle) et à la commune, érigée en 1117 grâce au soutien épiscopal. Ces implications politiques étaient parfois source d'ennuis. L'évêque Ferry de Beauvoir (1457-1473), favorable au duc de Bourgogne, dut fuir Amiens en 1470 et mourut en exil à Montreuil-sur-Mer. Son cadavre ne put être transféré par son neveu Adrien de Hénencourt dans la cathédrale qu'en 1489, pour reposer dans un tombeau sous enfeu et surmonté par le récit sculpté du martyr de saint Firmin.

L'évêque d'Amiens disposait d'une importante dotation économique, composée de biens fonciers et immobiliers (dont le noyau remontait sans doute au IV^e siècle, mais dont les contours et la gestion évoluèrent au fil des siècles dans la dynamique des acquisitions et des aliénations), revenus tirés de l'exercice de l'autorité publique et féodale (amendes, tonlieux, capitations comme le « respit » saint Firmin sur les bourgeois d'Amiens, moulins et fours banaux, seigneurie des eaux depuis Camon jusqu'à Montières, etc.), revenus ecclésiastiques propres (taxes synodales, etc.). L'évêque jouissait donc d'importantes ressources financières (taxées sur la base de 2000 livres en 1371), mais qui étaient inférieures à celles de plusieurs évêques de la province ecclésiastique de Reims (taxation sur la base de 5000 livres pour l'évêque de Beauvais, 6000 pour l'archevêque de Reims ou l'évêque de Châlons). Ces revenus permettaient à l'évêque d'Amiens d'assumer le rôle que l'on attendait de lui : entre autres nourrir et soigner les pauvres (il supervisait l'Hôtel-Dieu fondé vers 1170) et assurer le culte dignement.

Le recrutement des évêques d'Amiens

C'est dans cette logique que l'évêque Evrard de Fouilloy (1211-1222) se lança dans la reconstruction totale de sa cathédrale. Issu de la noble famille des seigneurs de Fouilloy près de Corbie, qui comptait plusieurs membres importants dans le clergé du diocèse au XII^e siècle, il était sous-diacre dès 1192, diacre dès 1196, et entra au chapitre cathédral d'Arras comme chanoine dès 1198 et archidiacon de 1202 à 1210. Les chanoines d'Amiens l'élurent comme évêque en décembre 1211 (après une longue vacance depuis la mort de Richard de Gerberoy en mai 1210). Il se révéla un prélat très actif, développant la juridiction épiscopale (institution d'un official dès 1215 et limitation de la juridiction archidiaconale), participant au concile de Latran IV (1215), encourageant les fondations religieuses dans son diocèse (collégiales de Vignacourt, 1216, et de Noyelles-sur-Mer, 1217, monastère des cisterciennes du Paraquet, 1219). Il réforma le chapitre cathédral en instituant trois nouvelles dignités, en lien avec la reconstruction gothique, mais seules les fondations de la nouvelle cathédrale étaient achevées à sa mort comme l'indiquent son obit au 3 novembre et l'inscription du labyrinthe. Son gisant de bronze fut installé dans la 2^e travée de la nef, alors que ceux de ses prédécesseurs se trouvaient chez les chanoines réguliers de Saint-Martin-aux-Jumeaux.

L'absence d'archives comptables pour le XIII^e siècle interdit de connaître le budget de la reconstruction et ses détails, mais la régularité et la rapidité du chantier de la cathédrale ne peut s'expliquer que par un solide plan de financement assuré par l'évêque et les chanoines en charge du

sanctuaire. Le roi, les aristocrates picards, les bourgeois d'Amiens et les paysans ont contribué à la mesure de leur piété et de leurs moyens, mais cela ne constituait qu'un apport financier secondaire et irrégulier.

Les évêques d'Amiens furent très majoritairement originaires de Picardie jusqu'en 1278. Guillaume, évêque de 1278 à 1308, inaugure un changement notable dans le recrutement. Originaire de Mâcon, il fit d'abord des études dans les universités de Paris et de Bologne et servit les rois Louis IX et Philippe III ainsi que la papauté dans les années 1270. Cet « étranger » continua à fréquenter régulièrement la cour royale, mais il se montra néanmoins très soucieux de son diocèse et de sa cathédrale (il fonda les chapelles Sainte-Marguerite, où il fut enterré, et Saint-Louis, qu'il avait connu et qu'il honora juste après sa canonisation en 1297). Aux XIV^e-XV^e siècles, presque tous les évêques furent étrangers à la Picardie et durent leur siège à leurs relations avec la Cour de France (ou les ducs de Bourgogne au XV^e siècle, tel le Picardo-Artésien Ferry de Beauvoir, 1457-1473) et/ou la Cour pontificale. Simon de Gonsans fut en 1321 le premier évêque directement nommé par le pape ; en 1326, Jean XXII transféra Jean de Cherchemont du siège de Troyes à celui d'Amiens. Désormais, beaucoup d'évêques ne faisaient que passer sur le siège d'Amiens qui devenait une étape dans un *cursus honorum* national, voire international. Jean de Chevenon fut d'abord évêque de Lavaur (1394), puis d'Agen (1395), puis de Saintes (1398), puis d'Amiens (1411) et enfin de Beauvais (1413-†1420). Mais quoiqu'éphémère à Amiens, le prélat le plus influent fut Jean de la Grange, un Forézien d'abord entré chez les bénédictins (il était abbé de Fécamp en 1354). Il servit le dauphin puis roi Charles V et jouit de la protection du cardinal Gui de Boulogne. Briguant le siège de Laon, il devint finalement évêque d'Amiens en 1373 par la grâce du pape Grégoire XI. Il y résida peu car il resta au service du roi, entre autres comme précepteur de ses fils (Charles VI et Louis d'Orléans). Fin 1375, sa nomination comme cardinal-prêtre de Saint-Marcel (puis évêque de Tusculum en 1394) l'éloigna définitivement de sa cité, mais il continua à être appelé à la curie le « cardinal d'Amiens ». Il joua un rôle déterminant en 1378 dans l'élection de Clément VII contre Urbain VI, péripétie qui ouvrit le Grand schisme d'Occident. Il mourut à Avignon en 1402. Mais Jean de la Grange resta attaché à sa cathédrale, y fondant en 1375 les deux dernières chapelles du bas-côté nord de la nef (avec le « beau pilier ») et y prévoyant un de ses tombeaux (l'autre étant à Avignon pour ses entrailles) composé d'un beau gisant de marbre blanc sur une dalle de pierre noire de Tournai polie, commandé de son vivant à Paris, le tout sous une arcade du pourtour du chœur avec le tombeau de son neveu, Jean de Boissy lui aussi évêque d'Amiens (1389-1410) grâce la protection du cardinal. Ces tombeaux furent démontés en 1751, seul le gisant du cardinal fut conservé.

Le chapitre cathédral

Sa structure et son rôle

Le groupe de clercs séculiers qui vivait dans l'entourage de l'évêque et assurait le service liturgique de l'église cathédrale fut structuré en chapitre à l'époque carolingienne (règle de Chrodegang à Metz vers 756, règle d'Aix 816). La première attestation du chapitre cathédral d'Amiens remonte à 847/850. Dès 1034 (et sans doute dès le IX^e siècle), il était placé sous la titulature couplée de sainte Marie et de saint Firmin. On ne lui connaît guère de traces de vie commune et son mode de vie séculier est patent dès 1057 avec l'existence de maisons individuelles dans un cloître (espace juridique), même s'il est encore fait mention d'un réfectoire en 1088. Les efforts grégoriens de promotion de la vie commune n'eurent pas de succès à la cathédrale, mais ils aboutirent à la création de communautés de chanoines réguliers : Saint-Martin-aux-Jumeaux (1073), Saint-Nicolas au Cloître (1073, sécularisé au XIII^e siècle), Saint-Acheul (1085).

Dès avant 1034, l'évêque concéda une partie des biens de l'Eglise d'Amiens à ses chanoines. Le temporel fut augmenté au fil des siècles grâce à des donations. Il était constitué par des propriétés foncières et immobilières dans Amiens et ses environs, par des droits seigneuriaux (par exemple des taxes sur les marchandises transitant par les ports d'Amiens, des droits de justice, des redevances sur des moulins, etc.). Les revenus du chapitre étaient considérables et sans doute trois fois plus importants que ceux de l'évêque, si l'on se fonde sur l'estimation pour la taxation de 1371 (base de 6000 l.).

La mense capitulaire (ensemble des biens et revenus du chapitre) était divisée en prébendes dès 1073. Elles étaient égales et constituaient un revenu confortable pour les chanoines (taxation sur la base de 70

livres au XIV^e siècle), sans compter les distributions manuelles pour ceux qui participaient aux offices. Par comparaison, les revenus des chanoines de Noyon étaient estimés à 40 livres, ceux des chanoines de Beauvais et de Soissons à 50, ceux d'Arras, Laon, Reims, Thérouanne, Tournai à 60, ceux de Châlons-sur-Marne à 75, ceux de Paris à 100. Les dignitaires d'Amiens percevaient des revenus supplémentaires : 300 livres parisis pour le chancelier, 200 pour l'archidiacre de Ponthieu, 130 pour le doyen, 45 pour le préchantre et 47 pour le chantre, etc.

Ce chapitre s'autonomisa progressivement par rapport à l'évêque. Il émit son premier acte seul dès 1121 et entra parfois en concurrence avec l'autorité épiscopale. A partir du privilège pontifical de Clément III (1187-1191), les chanoines obligèrent l'évêque à respecter leurs sentences d'excommunication à l'égard de tiers.

Le corps capitulaire constituait un important groupe social d'une quarantaine de personnes. Les chanoines devaient avoir au moins sept ans, être de naissance légitime, avoir reçu au moins la tonsure cléricale, mais plusieurs recevaient au cours de leur vie les ordres mineurs puis majeurs. Deux chanoines étaient des représentants des monastères Saint-Acheul (depuis 1085) et Saint-Martin-aux Jumeaux (depuis 1148). Pour lutter contre l'absentéisme et assurer la qualité des offices, certaines prébendes furent divisées et réservées à des prêtres astreints à la résidence à partir de la fin du XII^e siècle. On atteignit ainsi le nombre de 47 chanoines en 1420, ce qui place Amiens dans une moyenne médiocre pour la province ecclésiastique de Reims (on comptait en effet 83 chanoines à Laon, 72 à Reims, 60 à Noyon, 43 à Tournai, etc.), mais il reste important à l'échelle de la Chrétienté occidentale, d'autant que les revenus des chanoines amiénois étaient élevés.

La nomination des chanoines revenait à l'évêque (collateur ordinaire). A l'époque de la reconstruction gothique de la cathédrale, beaucoup étaient issus des familles aristocratiques de la région. Le recrutement s'élargit au cours des XIII^e-XIV^e siècles en raison de la centralisation pontificale. Au début du XIII^e siècle, les chanoines étaient tous nommés par la collation ordinaire ; vers 1265, un tiers était désigné par le pape, la moitié vers 1300 et plus encore sous les papes d'Avignon.

La communauté capitulaire avait des dignitaires chargés de missions particulières : le doyen (chef du chapitre élu par les chanoines), le prévôt (en charge de l'administration temporelle et de la justice), deux archidiacres (grand et Ponthieu), le chancelier, le chantre, le trésorier (supprimé en 1149 ; ses revenus furent affectés à l'évêque qui devait entretenir la toiture de la cathédrale ; sa stalle revint à l'évêque qui avait aussi une cathèdre près du maître autel) ; en 1219, on ajouta le préchantre, l'écolâtre et le pénitencier (qui s'occupait du for interne par délégation de l'évêque). Leur ordre protocolaire était fixé par leur place dans les stalles et dans la salle capitulaire, ainsi que leur succession dans les souscriptions d'actes. Le chapitre nommait aussi en son sein des officiers annuels : un cellérier, un théologal (vers 1460).

Dans le sillage de la Réforme grégorienne, le chapitre acquit le monopole de l'élection de l'évêque aux XII^e-XIII^e siècles, mais ce droit fut court-circuité par les nominations effectuées par le pape à partir de 1321 et par l'influence du roi. Par conséquent, les prélats des XIV^e-XV^e siècles étaient moins ancrés dans leurs diocèses, tandis que le chapitre n'avait guère de prise sur le gouvernement du diocèse.

Les chanoines et la cathédrale

Le chapitre avait une importante responsabilité dans le financement, la supervision du chantier de la cathédrale et l'entretien de la cathédrale. La fabrique fut sans doute mise en place dès l'évêque Thibaud d'Heilly (1169-1204) et assurément dès 1234, lors de l'achat des carrières de Beaumetz ; elle était dirigée par un chanoine sous le contrôle du chapitre au XIV^e siècle. Collectivement ou individuellement, les chanoines ont exercé un important mécénat dans leur cathédrale. Ils ont vraisemblablement inspiré le programme iconographique des portails sculptés occidentaux et sud, insistant sur l'incarnation de Dieu dans l'histoire des hommes pour indiquer le chemin du salut jusqu'au Jugement dernier et exaltant l'Eglise militante des saints martyrs et confesseurs du diocèse. On soupçonne ici le rôle probable de Jean d'Abbeville, doyen du chapitre (1218-1225). D'abord chanoine de la collégiale Saint-Vulfran d'Abbeville, il fit des études à Paris et enseigna la théologie dans la jeune université (1217), gagnant une flatteuse réputation de prédicateur. Il poursuivit ensuite une brillante carrière internationale : archevêque de Besançon (1225), patriarche élu de Constantinople (1226), cardinal-évêque de Sabine (1227-1237). Loin d'Amiens, il n'oublia pas sa cathédrale où il érigea la chapelle de la Conversion de

saint Paul (1233). La grande culture des chanoines se reflète aussi dans la bibliothèque capitulaire qui comptait 155 ouvrages en 1419 (surtout des livres liturgiques). Richard de Fournival, chanoine (dès 1239) puis chancelier d'Amiens (1241-1260), fut l'auteur de plusieurs œuvres littéraires et encyclopédiques (dont le *Bestiaire d'Amour*) et possédait une bibliothèque riche de 162 titres. Jean Lemoine de Crécy, chanoine d'Amiens (1290-1313) et cardinal (1294-1313), fonda un collège à Paris pour les étudiants en théologie originaires du diocèse d'Amiens.

En divers endroits de la cathédrale subsistent des traces du mécénat individuel des membres du chapitre. Adrien de Hénencourt, doyen du chapitre (1497-1529), offrit entre autres le mur sud de la clôture du chœur pour accueillir le tombeau de son oncle l'évêque Ferry de Beauvoir (1457-1473) et le sien propre, le décor de la chapelle Saint-Eloi (dont il subsiste les peintures murales des Sibylles). Le chanoine Robert Coquerel, mort en 1521, finança la réfection du vitrail de la rose occidentale où figurent ses armes parlantes. On pourrait multiplier les exemples.

Le chapitre cathédral dans le chœur

L'espace intérieur de la cathédrale médiévale était très compartimenté. Le chœur, avec le maître-autel et les reliques des saints du diocèse, était strictement réservé au clergé : l'évêque (qui y avait sa cathèdre), le chapitre cathédral et leurs auxiliaires. Cet espace, fermé par un jubé (démoli en 1755 en conséquence de la réforme tridentine) et des murs latéraux de clôture, n'était pour ainsi dire pas visible depuis la nef et le déambulatoire où pouvaient circuler les fidèles laïques. L'immense nef était peu employée et servait à quelques grandes assemblées, à la prédication et à des processions ; on y célébrait des messes uniquement aux autels latéraux.

Le chœur constituait par excellence le lieu de la liturgie quotidienne du chapitre cathédral, avec la participation de l'évêque lors des grandes fêtes et la participation habituelle des chapelains, de la maîtrise (instituée en 1324 pour huit enfants de chœur), des clergeons, etc. Il faut donc imaginer plusieurs dizaines de clercs tous les jours (et 100 à 150 personnes voire plus lors des grandes fêtes) qui accomplissaient le rite catholique : les sept offices canoniaux diurnes et nocturnes (matines avant l'aurore, laudes au lever du jour, prime en début de matinée, tierce en milieu de matinée, sexte à midi, none en milieu d'après-midi, vêpres en soirée, complies au crépuscule) et la messe. Les grandes fêtes donnaient lieu à des offices plus longs et spécifiques (lectures, chants, répons, oraisons, etc.), accompagnés parfois de processions dans la cathédrale et son quartier. La commémoration des défunts occupait une place importante, signe de l'attraction spirituelle du chapitre et source de revenus ; le plus ancien obituaire conservé remontant à 1256.

La liturgie, sous la supervision du chantre et du préchantre, était complexe et possédait des rites propres au diocèse d'Amiens. Pour en conserver la mémoire et pour organiser les offices, les chanoines compilèrent des ouvrages spécialisés qui détaillaient les prières, les gestes et les chants pour chaque cérémonie. La nouveauté du gigantesque espace architectural de la cathédrale gothique nécessita des adaptations liturgiques que codifia l'Ordinaire du chanoine Raoul de Rouvroy (1291), qui remplaça l'ordinaire composé vers 1197/1204 par le chantre Evrard de Roye pour l'espace de la cathédrale antérieure. En 1337, le chanoine Jean Lemoine (neveu du cardinal picard homonyme rédigea un autre ordinaire (perdu) pour compléter celui de 1291, avec lequel il était enchaîné dans le chœur.

Concrètement, les chanoines et les chapelains se répartissaient en deux groupes face à face dans les stalles du chœur, tandis que les petits clercs avaient des bancs au pied des stalles. Le mobilier du ^{XIII}e siècle fut remplacé par de nouvelles stalles en 1508-1519, mêlant les styles gothique flamboyant et Renaissance, aux frais du chapitre : affectation du produit des marances (amendes payées par les chanoines en infraction avec les règlements capitulaires) et dons individuels (100 livres données par le doyen Adrien de Hénencourt). L'ensemble comptait à l'origine 118 places (désormais 110 depuis les remaniements du xviii^e siècle). La répartition des places devait être protocolairement respectée : les chapelains allaient dans les stalles basses, les chanoines dans les stalles hautes où chacun avait son siège attribué en fonction de son rang, l'évêque occupant la stalle (n°84) de l'ancien trésorier. Un orgue portable soutenait le chant dans le chœur dès 1355, tandis que la tribune d'orgue à l'extrémité ouest de la nef fut installée en 1422, grâce au mécénat d'Alphonse Le Mire, valet de chambre du roi Charles VI et receveur des aides à Amiens, et de son épouse Massine de Hainaut, un grand buffet étant ajouté en 1549. N'oublions pas que l'activité liturgique du chapitre cathédral était doublée d'une très importante activité

liturgique déployée par des chapelains dans les chapelles du pourtour du chœur et de la nef pour célébrer au cours de l'année des milliers de messes anniversaires financées à perpétuité, la plus ancienne remontant à 1078. De douze dès 1216, le nombre de chapelains augmenta par la suite. Ils étaient regroupés en deux communautés (en fonction de l'ancienneté de leur fondation) et rassemblées dans une *universitas* dès 1325, sous l'autorité du chapitre. Un chapelain pouvait ne pas adhérer à l'université, mais il ne pouvait alors pénétrer dans le chœur.

La présence des laïcs apparaît marginale dans la cathédrale gothique à l'époque médiévale, mais elle s'accrut à partir du XIII^e siècle. L'édifice n'avait pas de fonction paroissiale, sauf la petite paroisse Notre-Dame-la-Drapière, installée dans la chapelle axiale dès 1262, qui ne concernait que les serviteurs des chanoines. Les laïcs n'entraient donc dans la cathédrale que de manière occasionnelle, pour des processions et des ostensions de reliques, pour participer à une messe obituaire ou de confrérie, pour accomplir un pèlerinage, etc.

Le quartier cathédral

Alors que le palais épiscopal (reconstruit aux XVII^e-XVIII^e siècles) était placé au nord de la cathédrale, les maisons des chanoines avaient été regroupées depuis le XIII^e siècle au sud de l'édifice gothique. Ce quartier canonial jouissait du privilège juridique de l'immunité depuis la concession du roi Henri I^{er} en 1057, le chapitre cathédral y exerçant la justice jusqu'à la Révolution, mais certaines autres parties du quartier ecclésiastique relevaient de l'évêque, de la collégiale Saint-Nicolas, de la collégiale Saint-Firmin-le-Confesseur, du monastère Saint-Martin-aux-Jumeaux, etc. Il comprenait la salle capitulaire (actuelle sacristie) : lieu de réunion et de délibération du chapitre plusieurs fois par semaine et lors de quatre chapitres généraux par an ; on y traitait toutes les affaires du chapitre, mais les registres médiévaux de délibération n'ont malheureusement pas été conservés. Un cimetière situé au chevet de la cathédrale était bordé de galeries (dites par la suite « cloître ») et était réservé aux sépultures des chanoines (certains étant aussi inhumés à l'intérieur de la cathédrale) et de leurs serviteurs. Les maisons canoniales étaient alignées le long de quatre rues ; celles qui subsistent ont été reconstruites à l'époque moderne mais certaines conservent des caves remontant au XIII^e siècle. La maison (disparue) de la Barge, reconstruite au XVI^e siècle, abritait le tribunal et la prison du chapitre ; c'est là aussi qu'étaient conclues les adjudications des biens à ferme du chapitre). Ce quartier était fermé par trois portes, mais la commune y obtint le libre passage des habitants.

Conclusion Eglise-mère du diocèse, la cathédrale d'Amiens voit réaffirmer son rôle presque millénaire dans la grandiose reconstruction gothique du XIII^e siècle. Elle est avant tout le fruit de l'ambition pastorale des évêques et des chanoines de son chapitre qui y développèrent une forme de louange à Dieu quasi perpétuelle par la régularité des offices canoniaux et la multiplication des messes dans le chœur, mais aussi dans les nombreuses chapelles où officia un nombre toujours plus abondant de chapelains au cours des siècles. Cette ruche liturgique œuvrait pour le salut du monde et l'édification des fidèles qui cherchèrent par leurs offrandes à investir le lieu saint.

Bibliographie pour approfondir :

- Gaposchkin (Maria Cecilia), « Portals, processions, pilgrimage and piety : saints Firmin and Honoré at Amiens », dans *Art and Architecture of late medieval pilgrimage in Northern Europe and England*, édité par Sarah Blick et Rita Tekippe, Leyde, 2004, p. 217-242.
- Millet (Hélène) et Desportes (Pierre) dir., *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. 1 : *diocèse d'Amiens*, Turhnout, 1996.
- Montaubin (Pascal), « Le déménagement de l'Hôtel-Dieu d'Amiens au XIII^e siècle. Un hôpital dans les enjeux urbanistiques », dans *Hôpitaux et maladreries au Moyen Âge : espace et environnement*, Actes du colloque d'Amiens-Beauvais (22-24 novembre 2002), éd. par Pascal Montaubin, Amiens, 2004, p. 51-86 (Histoire médiévale et archéologie, 17).
- Montaubin (Pascal), « Aux origines du quartier épiscopal : IV^e- début XIII^e siècle », « Evêque, chapitre et fabrique : les commanditaires de la cathédrale gothique », « Le clergé de la cathédrale jusqu'en 1500 », « Grands événements dans la cathédrale au Moyen Age », dans *Amiens*, dirigé par Aurélien André, Xavier Boniface et Jean-Luc Bouilleret, Strasbourg, 2012 (La grâce d'une cathédrale, 5), p. 17-20, 23-27, 29-39, 331-347, 431-434, 493 notes 1-6, 9-40, 496 notes 509-535, 497 notes 658-661.
- Murray (Stephen), *Notre-Dame cathedral of Amiens. The power of change in gothic*, Cambridge (Mass.), 1996.
- Newman (William Mendel), *Le personnel de la cathédrale d'Amiens : 1066-1306, avec une note sur la famille des seigneurs de Heilly*, Paris, 1972.
- Sandron (Dany), *Amiens, la cathédrale*, Saint-Léger-Vauban, 2004 (collection Zodiaque).